

30 oct 2009 -14:49

Appartient à Conseil des ministres du 30 octobre 2009

Caisse nationale des calamités

Mise à disposition de deux agents contractuels à la province de Liège

Mise à disposition de deux agents contractuels à la province de Liège

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre de l'Agriculture, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la mise à disposition de deux agents contractuels de niveau CA1 (assistants administratifs) pour une période de 6 mois au bénéfice de la province de Liège. Ces assistants, à charge de la Caisse nationale des calamités, auront pour tâche de traiter les dossiers de demande d'indemnisation dans la province de Liège, à la suite de la calamité agricole de l'été 2006, due aux conditions climatiques désastreuses.

Le Conseil des ministres du 21 novembre 2008 avait déjà approuvé l'engagement de 14 agents contractuels en vue du traitement de dossiers de demande d'indemnisation dans les provinces. Les contrats de ces contractuels sont arrivés à échéance le 3 septembre 2009. Or, seulement 24 % des dossiers attendus ont été introduits pour la province de Liège.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>